

AMBITION :

CULTIVER LA RICHESSE
DES PAYSAGES
AGRICOLES ET
NATURELS

Reconquérir les zones humides des vallées et accompagner le maintien des activités d'élevage

ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉS

Mise en place de pâtures collectives sur des communaux ou des vaines pâtures sur les communes de Secondigné, Seligné, Périgné, Mairé l'Evescault

Pour le châtaignier bois : Melle, Sauzé-Vaussais, La Couarde (entreprise Piquets Couardais)

Pour le châtaignier fruits : terres rouges du territoire

Déprise de l'élevage notamment constaté dans les vallées de la Boutonne et du Lambon

PILOTE DE L'ACTION

- Direction de l'Attractivité Economique et Touristique de la CCMP

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Agriculteurs éleveurs
- Forestiers
- Collectivités locales
- Touristes

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- Programme "re-sources" des gestionnaires des captages d'eau potable
- Stratégie d'attractivité économique et touristique

CONTEXTE ET ENJEUX

Pourtant identifiés comme des éléments incontournables de l'image du Mellois en Poitou, la présence des productions de terroir dans le paysage du territoire est aujourd'hui amoindrie : les chèvres pour le chabichou du Poitou, le châtaignier... La disparition de l'élevage de plein air, notamment dans les vallées humides du territoire, se traduit par une évolution de ces paysages qui se referment et perdent de leur intérêt écologique (disparition des prairies).

OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

Développer des productions locales à forte valeur patrimoniale et culturelle, viables économiquement, et qui contribuent à l'entretien et la valorisation des paysages du territoire. Il s'agira de permettre la transformation et/ou la valorisation commerciale de ces productions sur le territoire, mais également d'assurer leur promotion touristique pour qu'elles contribuent à l'image du Mellois en Poitou.

FREINS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Absence de communication sur les actions déjà réalisées sur le territoire qui permettraient leur valorisation et un transfert d'expérience
- Méconnaissance des enjeux par les élus : agriculture, fonctionnement rivières et ses zones humides
- Peu d'aides destinées à l'élevage
- Faible attractivité de l'activité d'élevage

LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Programmes Natura 2000 et Re-sources bien ancrés sur le territoire bien qu'il soit nécessaire de mieux identifier les porteurs de projet et de développer les partenariats entre eux
- Ateliers transformation présents sur le territoire pour l'élevage

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers	Temporalité
▲ STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
Recenser, protéger et développer les pâtures <ul style="list-style-type: none"> Identifier les communaux (parcelles publiques) et vaines pâtures (parcelles privées) et les repérer par un zonage dédié dans le PLUi-H ; Identifier ces parcelles par un zonage réglementaire protecteur de type "zone naturelle" pour y encourager l'activité d'élevage ; 	Propriétaires de parcelles ; Éleveurs ; DDT ; Communes concernées		Courte, dans le cadre du PLUi-H en cours
Engager un plan d'action en faveur de la préservation des zones humides du territoire <ul style="list-style-type: none"> Exploiter les données issues de l'inventaire des zones humides et décliner une protection réglementaire dans le PLUi-H Définir des mesures de compensation pour les activités ayant un impact sur les zones humides Mettre en place un plan de sauvegarde des mares privées et publiques 	CREN ; Société Nationale de Protection de la Nature ; DSNE ; APIEE		Dans le cadre du PLUi-H en cours
Protéger les essences patrimoniales telles que le châtaignier <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'inventaire des sujets remarquables (talles) dans le PLUi-H et à la protection des parcelles d'intérêt pour la sauvegarde du patrimoine génétique [lien action B4] 	Propriétaires ; Communes ; entreprises du bois		Courte, dans le cadre du PLUi-H en cours
▲ AMÉNAGEMENT ET OPÉRATIONNEL			
Reconquérir les zones humide : <ul style="list-style-type: none"> Entretien en prairie ou en boisement les parcelles publiques en zone humide ; Restaurer des zones humides comblées ou polluées ; Acquérir du foncier dans les secteurs à enjeux écologiques forts et instaurer des baux ruraux environnementaux avec des agriculteurs / y favoriser l'élevage ; Inciter à la création de mares chez les particuliers. 	Agriculteurs et forestiers ; CREN ; DSNE	Contrats de gestion à mettre en place ; Appels à projet régionaux pour la restauration des zones humides	Court terme
Reconquérir des parcelles publiques par le biais d'une activité agricole ou sylvicole : <ul style="list-style-type: none"> Remettre en état les parcelles pouvant être pâturées ; Planter des arbres et/ou mettre en place des pâtures (recettes futures pour la commune liées à la vente ou à la location). Concevoir un pâturage tournant à l'échelle des pâtures de différentes communes par le biais d'un bail rural environnemental auprès d'un ou plusieurs agriculteurs 	Communes ; Agriculteurs ; Scierie Archimbaud	Faibles	Moyen terme
▲ SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE			
Valoriser la filière élevage et son rôle sur le paysage : <ul style="list-style-type: none"> Proposer des aides techniques et/ou financières pour les éleveurs du territoire Développer des animations autour de la valorisation des communaux et vaines pâtures (rencontre avec les éleveurs, transhumance intercommunale) 	Chambre d'Agriculture ; MSA ; CCMP ; Agriculteurs	Financement interne par les structures partenaires	Moyen terme
Organiser des visites de zones humides pour en valoriser l'exemplarité en matière de gestion et les fonctions écologiques			
Accompagner et promouvoir la structuration de filières arboricoles <ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du bois de châtaignier auprès des communes, particuliers et constructeurs du territoire (piquets, planches) Développer des animations autour de la châtaigne et sa cuisine (cueillette, animations culinaires) Soutenir les filières émergentes du noyer, noisetier, chêne truffier 	CRPF ; Forestiers et scieries du territoire Groupements forestiers ; Office de tourisme ; PAH	Financement interne par les structures partenaires	Moyen terme

Temporalité des actions : Court terme = sous 2 à 3 ans ; Moyen terme = sous 5 ans ; Long terme = sous 10 ans

▲ PRINCIPE D'ACTION : PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES ET Y METTRE EN PLACE DES PRATIQUES DE GESTION SPÉCIFIQUES (COMPLÉMENTARITÉ FICHE ACTION B3)

Exemple de la réhabilitation du marais de Chizé (79)



L'APIEEE et la municipalité de Chizé, ont décidé de restaurer les fonctionnalités tant physiques que biologiques du marais de Chizé et d'en faire une véritable école de la rivière et du marais.

La municipalité a décidé d'acquérir une parcelle centrale du marais, accessible depuis le centre du bourg. Dans le passé, le comblement partiel de la zone concernée a été malheureusement opéré. Malgré ces atteintes et sa surface modeste (env. 2.5 ha), ce site du marais reste intéressant par son réseau de canaux le reliant à la Boutonne, par sa roselière attenante et par la biodiversité qu'il abrite encore.

L'objectif principal dans ce projet est la réhabilitation pour le site de ses fonctions naturelles (zone de rétention des eaux, zone tampon, refuge de

la biodiversité) et d'y adjoindre un volet social comprenant des activités pédagogiques, la poursuite d'une activité légère de jardinage " biologique " par les résidents du foyer de vie à l'interface village-marais, un aspect récréatif). Il est aussi envisagé de permettre à nouveau de restaurer les canaux ce qui permettrait aux habitants autour du site de pouvoir naviguer en barque autour du marais comme dans le passé.

Il est prévu de concilier le volet biologique et le volet social en gardant un accès tout public et un cheminement pédagogique sur une partie restreinte du site, la plus grande partie devenant une zone refuge pour la biodiversité du milieu, d'accès interdit..

Récit de l'Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement (APIEEE)

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DE L'ACTION

OUTILS DISPONIBLES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Plan de gestion Natura 2000 de la Vallée de la Boutonne
- Classement en Espace Naturel Sensible des communaux
- Mise en place de baux ruraux environnementaux pour les syndicats de propriétaires privés
- Outils d'aménagement foncier et de valorisation bois
- Inventaire des Zones Humides du Mellois en Poitou
- Le bail rural environnemental
- Associations foncières pastorales (AFP)

OUTILS À CRÉER

- Inventaire des communaux de Mellois en Poitou
- Suivi des espaces en prairie permanente avec la DDT
- Poste d'éleveur remplaçant à mettre en place par le biais d'un partenariat novateur MSA - CCMP pour limiter la pénibilité du travail (week-end, vacances) par le biais d'un appui humain

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'exploitations agricoles pratiquant l'élevage
- Superficie des pâtures
- Surface de zones humides
- Surface de zone humide restaurée

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



▲ FERME DES PETITS TRESSEUX (41)

Conversion progressive d'une ferme de polyculture élevage à des pratiques d'agriculture biologique. Sur son parcellaire étendu, la ferme possède une vingtaine d'hectares de zone humide classées Natura 2000 sur lesquelles elle met en place une gestion écologiquement appropriée en ayant recours à des vaches Highland dont la viande est vendue par la ferme localement.



▲ LES COMMUNAUX DU MARAIS POITEVIN

Dans le cadre d'une convention partenariale initiée en 1989, plusieurs communes du marais Poitevin s'engagent pour la préservation des marais communaux et du traditionnel pâturage collectif et plurispécifique avec le soutien du Parc Naturel Régional, de la LPO, de WWF France et de la Chambre d'Agriculture. Différentes démarches et initiatives découlent de ce programme : aménagements dédiés, animations, panneaux pédagogiques, ateliers scolaires, valorisation de la biodiversité du milieu...



▲ ENCADREMENT DE LA PLANTATION DE PEUPLIER DANS LE MARAIS POITEVIN

Dans le site classé du Marais Poitevin, les travaux de plantation de peupliers en plein sont soumis à autorisation par le Ministre chargé de l'environnement après examen au cas par cas. Cette réglementation spécifique permet d'éviter la plantation systématique sur des parcelles pour en étudier préalablement les répercussions en matière de paysage et de biodiversité. Un plan d'actions en faveur du peuplier est par ailleurs en vigueur afin d'encadrer les pratiques de plantation et d'accompagner les acteurs de la filière.

COMMENT UTILISER CETTE FICHE ?

La réalisation de cette fiche action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan de paysage du Mellois en Poitou. Elle découle d'un diagnostic et d'une stratégie paysagère élaborés collectivement avec les acteurs du territoire entre 2019 et 2022. Cette fiche est conçue pour une lecture autonome en lien avec sa thématique. Pour une vision plus globale de la politique paysagère du Mellois en Poitou, retrouvez les autres fiches-action et les cartographies stratégiques complètes dans les documents de l'étude mis à disposition par la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de la Direction de l'Attractivité Economique et Touristique.